

Motion du 18 février 2009 de Mmes Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso et Gérard Deshusses: «Pour une meilleure information des locataires et usagers des locaux appartenant à la Ville concernant la valeur patrimoniale de ces lieux».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 31 mai 2010)

MOTION

Considérant:

- que le parc immobilier de la Ville de Genève comporte de nombreux bâtiments, appartements et locaux ayant conservé une substance patrimoniale importante et intéressante;
- que certains de ces bâtiments sont classés, inscrits à l'inventaire, situés dans un plan de site ou un périmètre de protection, et que d'autres, bien que ne bénéficiant pas de ces mesures, peuvent être assimilés aux précédentes catégories du fait de leur valeur;
- que cette valeur patrimoniale constitue une plus-value culturelle qui participe à maintenir l'identité de notre ville et véhicule des éléments de sa mémoire collective;
- que bien des usagers et locataires de ces locaux et lieux ne sont pas conscients de cette valeur, et risquent, involontairement et par manque d'information, de porter atteinte à la substance existante (et cela bien qu'ils ne soient pas censés effectuer de travaux sans autorisation de la Ville, propriétaire);
- que, grâce à la Conservation du patrimoine architectural de la Ville, la documentation concernant ces édifices existe déjà en grande partie et qu'elle ne nécessiterait que d'être diffusée sous la forme la plus appropriée aux locataires et usagers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir d'informer désormais tous les actuels et futurs locataires et usagers d'édifices prestigieux, de locaux commerciaux ou de logements situés dans des édifices à valeur patrimoniale de l'attention que cette donnée implique;
- de présenter un concept permettant la diffusion de ces informations selon les moyens les plus adéquats.